



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 28 octobre 2024

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. DA SILVA Carlos, M. CHORDA Marco, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

Membres absents :

- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée pouvoir à Mme BARTIN Marie-Elisabeth

Secrétaire : Madame VIALLE Anne-Marie

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents 14

Votants 15

35_24 CONTRAT PRESTATIONS FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire informe les membres présents que ne disposant pas de fourrière animale communale, et afin de répondre à nos obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 du code rural, (capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique) il nous est nécessaire d'adhérer à une structure réglementaire.

Depuis plusieurs années nous sommes adhérents auprès du groupe SACPA sis à CASTELJALOUX (47) et rattaché au Centre Animalier de GERZAT. Ce service nous donne entière satisfaction.

Il nous est proposé un renouvellement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, au tarif de 1.20 € HT par an et par habitant. Cette convention pour être reconduite tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 063-216302042-20241104-35_24-DE

Berger
Levrault

Après avoir ouïe les explications de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Groupe SACPA.

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 12 novembre 2024
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :

Publié le :